

GEM

Le Guide Express du Mandataire

SEPTEMBRE 2022



OCCE24 Rue Pierre Brossolette 24660 COULOUNIEIX-CHAMIERES
<https://ad24.occe.coop/>



1



Organisation de la coopérative scolaire

Selon la circulaire ministérielle du 23 juillet 2008,

La coopérative, Une éducation citoyenne en actes.

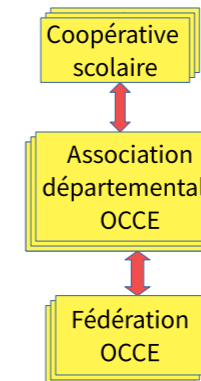
On peut créer une coopérative d'école, de classe, Ou les deux.

la coopérative scolaire est un regroupement d'adultes et d'élèves qui décident de mettre en œuvre un projet éducatif s'appuyant sur la pratique de la vie associative et coopérative.

Ses 3 principes sont les suivants :

1. Il s'agit d'une structure pédagogique au service d'une éducation citoyenne, responsable et solidaire.
2. Sa gestion financière est entièrement au service du projet pédagogique.
3. Comme toute association, ses modalités de fonctionnement sont : gestion démocratique, rigueur et transparence comptables

2



Le mandataire

Le mandataire adulte est la personne qui représente les dirigeants de l'Association Départementale au sein de la coopérative scolaire.

C'est à lui que l'OCCE va confier le mandat (la procuration) pour gérer financièrement la coopérative.

Le mandataire n'est pas obligatoirement le directeur de l'école.

Il est le garant du bon fonctionnement de la coopérative, devant les élèves, les parents, la municipalité, l'IEN et l'association départementale OCCE.

Il est le lien entre la coopérative scolaire et l'OCCE.

Il est chargé de veiller à ce que l'affiliation de la coopé et les comptes-rendus soient transmis au siège de l'OCCE en septembre.

Les enseignants sont co-responsables, avec le mandataire, du fonctionnement pédagogique et financier de la coopérative.

3

Vous n'êtes pas tout seul

L'OCCE est un réseau pédagogique et la coopération s'exerce dans tous les sens : dans la coopé, entre coopés, entre la coopé et le siège de l'OCCE.

OCCE24

rue Pierre Brossolette

24660 COULOUNIEIX-CHAMIERES

TEL 05 53 35 48 39

Pour les activités, les formations

et le juridique,

contactez Sam :
coopocce24@gmail.com

Pour le secrétariat et l'administratif,

contactez Béatrice : ad24@occe.coop

Horaires de secrétariat

Lundi : 13h30 à 17h

Mardi, mercredi, jeudi, vendredi :
9h à 12h - 14h à 17h

Site internet
<https://ad24.occe.coop/>



4

Pédagogie et coopérative scolaire

La classe coopérative s'appuie sur des pratiques pédagogiques et des structures inspirées, pour la plupart, des organisations coopératives, mutualistes ou associatives.

Albert Jacquard :
« Apprendre avec les autres, par les autres, pour les autres »



L'apprentissage coopératif

se construit ensemble, au travers d'une expérience active qui implique :

- la confrontation des points de vue,
- la justification des démarches,
- la validation des hypothèses,
- le respect de chacun.

L'OCCE

Propose des activités, des formations, des outils qui permettent la mise en place de la pédagogie coopérative au travers de projets : Défi-math, défi-philo, polarnet/contenet, bricolacoop, poésie, téatroloupio, webradio....

Quelques pratiques coopératives : contrat et plan de travail, tutorat, conseil coopératifs, règles de vie, métiers, gestion de projets, correspondance, journal scolaire,...

5

Le conseil coopératif

Le conseil coopératif est une instance essentielle de la coopérative scolaire : c'est là que naissent et sont gérés les projets avec les élèves.

Chacun est libre de l'organiser comme il entend mais il est conseillé :

- La régularité (une fois par semaine par ex.)
- L'inscription à l'emploi du temps (nous sommes en EMC)
- Un ordre du jour pré-établi
- Un lieu fixe (la classe ou une salle sans table...)
- Une disposition favorisant les échanges (en cercle, en U...)
- Un rituel (ouverture de séance, lecture des notes du dernier conseil...)
- Des rôles pour les enfants : un animateur de séance, un maître du temps, un/des secrétaires, des rapporteurs de projets,...
- La place des adultes (dans le cercle comme les enfants)
- Des outils : bâton de parole, cahier de décision,...

Le projet peut être proposé au conseil par l'enseignant ou par des élèves.

Un débat s'en suit pour savoir si le projet est retenu ou non, l'enseignant restant le garant du fonctionnement pédagogique et des programmes. Un vote décide et la décision est notée dans un cahier pour mémoire. Par la suite, le conseil assure le suivi du projet.

L'enseignant est garant du bon déroulement du projet et du fonctionnement du conseil. L'enseignant inscrit le projet dans les apprentissages scolaires (par ex. ateliers d'écriture pour le projet journal scolaire, biologie pour le projet jardin, ...)

Si le projet nécessite un financement, les élèves sont associés et le mandataire est responsable de la bonne gestion et de l'écriture comptable des opérations.

6

COMPTABILITE DE LA COOPÉRATIVE

Le mandataire peut effectuer toutes les opérations de retraits, dépôts, versements sur le compte bancaire ouvert par l'OCCE.
S'il y a changement de mandataire, il suffit d'appeler l'OCCE qui s'occupe de tout.

Le mandataire doit :

- À la rentrée de septembre, finaliser les comptes-rendus de la coopérative et affilier la coopérative à l'OCCE en payant les cotisations
- Gérer les comptes de la coopérative scolaire avec le bureau-enfant élu
Ces opérations sont réalisées sur le logiciel en ligne gratuit de l'OCCE : **RET KOOP**.

La gestion de la coopérative se fait avec les élèves.

Informations sur le site

<https://ad24.occe.coop/page/comptabilite-de-la-cooperative-1>



● LA COMPTABILITE

Comme dans toute association, la comptabilité suit des règles strictes et légales. Autrefois sur un cahier papier, aujourd'hui sur un logiciel en ligne, **RET KOOP**.

La première ligne de l'année est le report : l'avoir de la coopé à la rentrée
Chaque ligne du cahier est une opération, dépense ou recette.

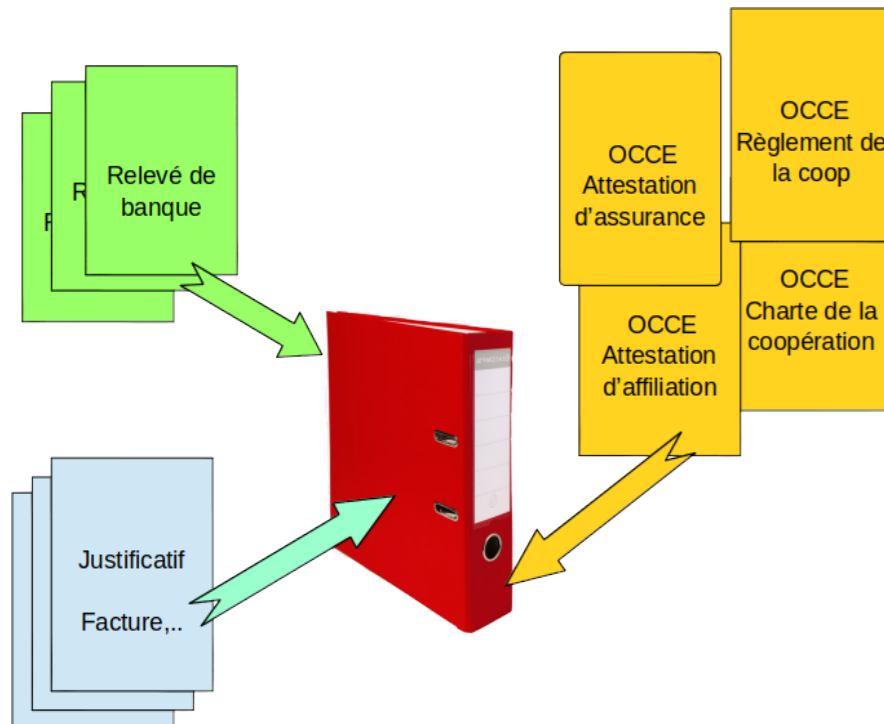
Que faut-il noter dans le cahier de comptabilité ?

De gauche à droite

- Numéroter chaque facture, c'est une pièce justificative (PJ)
- La date de l'opération
- Le libellé (la nature de l'opération)
- Le montant
Entrée : La somme qui entre dans la coopé (produit)
Sortie : La somme qui sort de la coopé (charge)
- La situation (le nouvel avoir de la coopérative)
- Le pointage (quand arrive un relevé bancaire, on coche la case)
- La ventilation (on note le montant de l'opération dans la bonne catégorie (compte de produit ou de charge).



● S'organiser



Pour tout ranger, un gros classeur est adéquat.
On y trouve les documents de l'OCCE, les relevés de banque, les justificatifs (facture, fiches de recettes,...), les devis, les courriers,...

● cahier de comptabilité

N° de Pj	Date	Libellé Nature de l'opération	BANQUE			
			entrée	sortie	situation	pointage
1	1/09	Report			435,00	
2	8/09	Entrée théâtre ch 456 889		230,00	205,00	

Dans cet exemple, les coopérateurs sont allés au théâtre, le 8/09 et ont payé les entrées avec un chèque N° 456 889 de 230€.
La coopé avait 435€, elle a maintenant 205€

Trois autres colonnes sont prévues pour les dépenses/recettes réalisées avec la caisse, c'est-à-dire en espèces.

CAISSE		
entrée	sortie	situation

● Cahier de comptabilité : la ventilation

Chaque dépense (charge) et chaque recette (produit) doit être inscrite dans une catégorie. Cette action s'appelle la « ventilation »

● Les charges (sorties, dépenses)

60700008 Achats de produits pour cession

Il s'agit d'objets achetés pour les revendre : calendrier, photos (argent versé au photographe), revues ou abonnements revendus aux enfants, etc..

61681008 Assurances versées à l'OCCE

61810008 Charges des activités éducatives

Ensemble des charges résultant des activités pédagogiques de la coopérative : journaux scolaires, correspondance scolaire, documentation pédagogique, fichiers pédagogiques, sorties éducatives, spectacles, travaux manuels, etc..

62700008 Services bancaires et assimilés

Frais bancaires : frais de tenue de comptes, agios, etc.

65860008 Cotisations versées à l'OCCE

Il s'agit exclusivement des cotisations statutaires versées à l'OCCE

67000008 Charges exceptionnelles

Charges résultant d'un événement imprévu et non récurrent (dons versés, solidarité, etc..).

68000008 Achats de biens durables

Gros matériel, équipement durable (durée d'utilisation supérieure à un an) qui figurent au cahier d'inventaire du matériel acheté par la coopérative. La décision d'achat est consignée dans le registre des délibérations de la coopérative (conseil de coopérative) et une copie de la facture est adressée au siège départemental.

● Les produits (entrée, recettes)

70700008 Ventes de produits pour cession

Tout ce que les coopératives cèdent sans l'avoir fabriqué et qui a été payé au compte 6070. La seule indication du montant correspondant à la ristourne laissée à la coopérative, n'est pas correcte.

70800008 Produits des activités éducatives

Recettes tirées des kermesses, des lotos et des participations demandées pour les activités éducatives...

74100008 Subventions reçues état et collect. locales et établ. publics

Toutes subventions provenant de l'Etat, des collectivités locales et de ses établissements publics.

75510008 Contributions financières plateforme participative

75511008 Contributions financières d'autres organismes

Aides reçues des associations de parents d'élèves au d'autres associations ou organismes...

75620008 Participations volontaires des familles

77000008 Produits exceptionnels

Produits résultant d'un événement imprévu et non récurrent (dons reçus, solidarité, etc..).